

PRÉSENTATION

« L'immatériel » constitue aujourd'hui un élément prépondérant du patrimoine de l'entreprise.

La législation qui lui est applicable trouve son socle dans le code de la propriété intellectuelle – droit d'auteur, droit des marques, brevets, dessins et modèles... Elle s'enrichit jour après jour de réglementations spécifiques dans le domaine des technologies de l'information – droit de l'internet, de l'informatique, données personnelles - et dans celui de la communication – droit de la presse, de l'audiovisuel, de la publicité et des communications électroniques.

Le cabinet et ses avocats concernés sont membres de l'ACSEL, association de l'économie numérique, qui regroupe les principaux acteurs du commerce et des services en ligne.

NOS PRESTATIONS

Nos avocats interviennent en conseil et en contentieux.

CONSEIL

Outre une assistance personnalisée au quotidien pour la sécurisation juridique des affaires courantes de l'entreprise, le cabinet intervient pour conseiller ses clients lors des opérations de lancement de nouveaux produits et services, lors de mise en place de stratégies, ou d'audits juridiques à l'occasion d'acquisitions.

Ces conseils visent notamment :

L'acquisition et la protection des droits :

- > Signes distinctifs de l'entreprise – marque, dénomination, nom commercial, nom de domaine... (définition de la stratégie de protection, recherches d'antériorité, dépôts, acquisition des droits...)
- > Créations intellectuelles (définition des stratégies, négociations et contrats avec les auteurs salariés et non salariés, financement...)
- > Contrats d'édition, de production audiovisuelle, de production phonographique
- > Fichiers et données
- > Développements informatiques, protection des logiciels
- > Relations avec la CNIL (l'un des avo-

cats est correspondant CNIL).

L'exploitation des droits :

- > Négociation et rédaction des contrats de cession et de licence (marques, images, logiciels, œuvres)
- > Négociation et rédaction des contrats attachés au patrimoine informatique (contrat de maintenance, d'infogérance, réseaux, contrats d'étude et de conseil)
- > Relations agences/annonceurs, négociation et rédaction des contrats de conseil en communication, relation avec les sous-traitants (concepteurs, producteurs, réalisateurs, mannequins, artistes interprètes)
- > Commerce électronique : assistance à la négociation et rédaction des contrats avec les prestataires techniques (webmaster, fournisseurs d'accès et d'hébergement, externalisation...) et les fournisseurs de contenu, conditions générales de vente ou de prestations de service, promotion et marketing.

La validation juridique :

- > Validation des opérations de communication et de marketing au regard de la réglementation applicable (publicité réglementée - médicament, alcools... -, publicité trompeuse) et des droits des

tiers (droit à l'image, droit des marques et autres signes distinctifs, droit d'auteur, concurrence déloyale, parasitisme)

- > Validation des contrats type
- > Validation des contenus éditoriaux.

CONTENTIEUX

Le cabinet intervient quotidiennement, en demande et en défense, dans des contentieux relevant du droit de l'immatériel.

Il assiste les entreprises en amont des litiges pour la préparation des dossiers, l'analyse des risques, les stratégies contentieuses, et la négociation et la conclusion des accords transactionnels.

Il intervient notamment dans les actions en contrefaçon de marques, de logiciels, d'atteintes aux droits d'auteur, en concurrence déloyale et parasitisme, en diffamation.

Il met en oeuvre les mesures conservatoires, d'urgence et d'investigation nécessaires telles que les saisies contrefaçon, les procédures de constat et d'expertise judiciaire, sur les plans civil ou pénal.

Le cabinet intervient également dans des affaires de fraude informatique.

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS

> PRESSE

Nos avocats assurent régulièrement la défense d'un hebdomadaire, pour des litiges relevant des dispositions de la loi sur la liberté de la presse, sur le droit à l'image et les atteintes à la vie privée.

Nos sommes intervenus dans la constitution et la reprise d'entreprises de presse spécialisée, en traitant notamment des aspects corporate et ressources humaines de ces opérations.

Le cabinet a obtenu la condamnation d'un grand quotidien à la suite de propos diffamatoires à l'égard d'un chef d'entreprise.

> AUDIOVISUEL, MULTIMÉDIA

Le cabinet conseille un producteur multimédia sur l'ensemble des questions de droits d'auteur (montage juridique des opérations, contrats de cession de droits avec les auteurs et prestataires, relations avec les organismes de gestion collective...).

Il assiste en matière sociale un groupe de chaînes de télévision dans son contentieux prud'homal, tout en gérant en amont les

questions spécifiques liées au statut des journalistes et pigistes occasionnels.

Le cabinet a plaidé avec succès le rejet d'une demande d'interdiction de diffusion d'un film.

Nous avons récemment fait condamner plusieurs sites internet et un moteur de recherche pour des diffusions contrefaisantes de vidéos et de clips musicaux.

> INFORMATIQUE, INTERNET, COMMERCE ELECTRONIQUE

Nous sommes amenés à rédiger fréquemment pour des sites internet ou des SSII leurs conditions générales de vente.

Nos avocats ont obtenu la condamnation d'un moteur de recherche pour rupture brutale des relations avec un client annonceur.

Le cabinet engage régulièrement des actions pour obtenir le retrait de contenus illicites sur internet.

Nos avocats sont amenés à engager des actions pour typo-squatting ou cyber-squatting, en phase pré-contentieuse ou contentieuse, notamment devant les organismes de

gestion de nom de domaine (Afnic...)

Le cabinet est membre actif de l'ACSEL, association de l'économie numérique. A ce titre, plusieurs de nos avocats ont animé une série de réunion de travail autour du projet de la Directive européenne « Droits des consommateurs ». Plusieurs tables rondes réunies au cabinet ont permis à nos avocats de rédiger un document de synthèse, remise à un cabinet de lobbyistes à Bruxelles et exprimant la position des entreprises de e-commerce françaises, afin de faire évoluer le contenu de la directive.

Le cabinet a piloté une étude comparative au sein de dix pays européens sur la réglementation applicable au commerce électronique. Cette étude a été réalisée pour le compte d'un prestataire informatique dans le cadre d'un appel d'offres lancé par un distributeur spécialisé, pour la réalisation de son site Internet européen. Le cabinet a été chargé de l'étude française et de la coordination des différents cabinets intervenants, membres de son réseau.

Le cabinet a procédé au montage juridique d'un site dédié à la commercialisation d'une solution de sécurisation des oeuvres d'art, depuis la constitution de la société, la mise en place d'un bureau de

liaison, en passant par la négociation et rédaction des contrats avec les prestataires techniques, rédaction des conditions générales de vente et jusqu'à la rédaction des contrats de travail.

Nous avons mis en place l'architecture juridique d'un acteur important de l'infogérance.

Une chaîne de restaurants nous a demandé de l'assister dans la définition de sa politique de communication vers ses clients via sms.

> EDITION

Nos avocats assistent et conseillent depuis plus de 20 ans l'un des premiers groupes européens d'édition de Bandes Dessinées : validation des contrats, application de la Loi Lang, litiges avec les auteurs et les concurrents.

Le cabinet a obtenu le retrait de la vente d'un ouvrage contrefaisant.

Il a mené une action en concurrence déloyale à l'égard d'un éditeur ayant débauché un éditeur littéraire et plusieurs auteurs.

> PUBLICITÉ

Les services Communication et

Publicité de nos clients nous demandent régulièrement de valider leurs campagnes ou annonces publicitaires ou marketing.

Nos avocats ont obtenu la relaxe du Président d'une banque poursuivi pour publicité trompeuse, sur une action engagée par une association de consommateurs.

Nous avons également obtenu la condamnation d'un annonceur dont la publicité reprenait le slogan de notre client.

> MARQUES

Le cabinet a récemment mis en place des stratégies de défense de la marque de plusieurs entreprises dans les domaines de l'édition, du transport, du commerce en ligne.

Il a obtenu l'annulation d'une marque contrefaisant le titre d'un journal.

Il a mis en place une marque collective pour un ensemble d'entreprises du secteur agro-alimentaire.

Nos avocats obtiennent la condamnation d'entreprises pour contrefaçons de noms de domaine.

Ils ont obtenu la reconnaissance du caractère notoire d'une marque.

